SAMEDI 30 JANVIER 1892 — N° 9 — TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux Valaisans

Paraissant le Mercredi et le Samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an fr. 6.— Six mois fr. 3. 50
Trois mois fr. 2. 50.
ETRANGER : (Union postale fr. 11 50

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste
Tous les envois doivent être affranchis.

ANNONCES : Cantonales 15 c. | Suisses 20 c. | Etrangères 25 c. — la ligne ou son espace
RÉCLAMES 50 cent. la ligne ou son espace.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler* à Sion, Lausanne, Genève, etc.

Canton du Valais.

Conseil d'Etat. — (Séance du 22 janvier 1892.) — Le tribunal du III[e] arrondissement pour le district de Sion, ayant communiqué à l'Etat le jugement qu'il a porté le 3 janvier 1892, au sujet de l'enfant trouvé à Montorge, rière le territoire de Sion, le 28 août 1891, jugement en vertu duquel cet enfant a été adjugé à l'Etat du Valais, faute de parenté connue.

Le Département de l'Intérieur prendra les mesures nécessaires pour pourvoir au placement de cet enfant et aux frais qui en découleront.

— Est approuvé le règlement du 20 octobre 1891 pour l'exécution de la loi fédérale du 2 juillet 1886 sur les mesures à prendre contre les épidémies offrant un danger général.

— La présence d'un membre dans le Comité d'administration du Jura-Simplon, étant dévolue pour 1892 au Valais, M. Ant. Roten, député au Conseil national, est désigné à cet effet.

— L'approbation est donnée à une ordonnance présentée par le Département militaire concernant l'inspection des armes.

— Le Conseil d'Etat arrête le texte du mémoire adressé au Conseil fédéral en réponse au recours des maîtres d'hôtel de Loèche-les-Bains, contre le réglement de police de la municipalité de Loèche-Ville, concernant les cochers à la gare de la Souste.

— Consulté sur la valeur à attribuer à un acte reçu par un notaire suspendu de ses fonctions, il estime que sa compétence, en cette matière, se borne à prononcer la suspension ou la destitution d'un notaire, mais que l'appréciation de la valeur d'un acte passé par un notaire suspendu ou destitué appartient aux tribunaux.

—(o)—

Voici le tableau des écoles militaires de 1892 concernant principalement le canton du Valais :

Cours préparatoire pour officiers.

I arrond. : du 25 octobre au 7 décembre à Lausanne.

II arrond. : du 25 octobre au 7 décembre à Colombier.

III arrond. : du 3 novembre au 17 décembre à Coire.

Ecoles de recrues (1re Division) :

La moitié des recrues d'infanterie du Valais
Cadres du 21 mars au 14 mai à Lausanne.
Recrues du 29 mars au 14 mai à Lausanne.

La moitié des recrues d'infanterie du Valais ainsi que toutes les recrues régents de la I et II Division
Cadres du 29 août au 22 octobre à Lausanne.
Recrues du 6 sept. au 22 octobre à Lausanne.

VIII Division.

Les recrues de la langue française ainsi que la moitié des tambours et trompettes du Valais
Cadres du 30 mars au 23 mai à Bellinzona.
Recrues du 7 avril au 23 mai à Belinzona.

Les recrues de langue allemande ainsi que la moitié des tambours et trompettes du Valais.
Cadres du 1 juin au 25 juillet à Coire.
Recrues du 9 juin au 25 juillet à Coire.

Cours de répétition (I Division) :

4me régiment. — Etat-major du 16 mai au 4 juin à Sion

Bat. 11. Cadres du 16 mai au 4 juin à Sion.
Soldats du 20 mai au 4 juin à Sion.

Bat. 12. Cadres du 16 mai au 4 juin à Sion.
Soldats du 20 mai au 4 juin à Sion.

Bat. 10. (Genève) du 20 mai au 4 juin à Martigny.

II Division.

Battaillon de carabiniers N° 2
Cadres du 18 avril au 7 mai à Colombier.
Soldats du 22 avril au 7 mai à Colombier.

VIII Division.

30me régiment. — Etat-major du 8 août au 12 août à Sion.

Bat. 88. Cadres du 8 août au 12 août à Sion.
Cadres et soldats du 12 août au 27 août à Coire.

Bat. 89. Cadres du 8 août au 12 août à Sion.
Cadres et soldats du 12 août au 27 août à Coire.

Cours de répétition.

Batterie de montagne N° 62 du 16 mai au 4 juin à Sion.

Des ouvriers allemands de Lindau, occupés aux travaux d'endiguement du Rhône, à Vouvry, transportaient une drague qui devait fonctionner dans le fleuve. Près de la gare, le char qui portait la lourde machine se renversa. Six ouvriers eurent le temps de se précipiter de côté, mais le chef de l'équipe fut renversé par la drague et tué net. Il était marié et père de famille.

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 4

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres de Paris.

BATHILDE

PAR

GUSTAVE ROUSSELOT

Comme malgré lui, le chasseur répondit :
— Je suis le baron...
Et la rage l'étranglant :
— Sus à l'homme ! aux chiens !..

—

Géry s'était éloigné du rivage, lentement, bravant et les chiens lancés à la nage mais dévoyés par ce gibier humain et retournant peu à peu vers le bord, et les traits d'arbalète qui lui étaient envoyés mais qui ne l'atteignirent pas. L'un d'eux se planta à l'arrière de son bateau. Géry s'arrêta, l'arracha tranquilement, cracha dessus et le rejeta au lac, très près d'un geste méprisant. Puis il fila en avant, et lorsque les embarcations lancées à sa poursuite par le seigneur écumant de colère arrivèrent enfin vers cette place, il était trop tard. Géry avait disparu à l'horizon. Et il se trouvait maintenant sur une terre libre et franche.

Et c'était la fille de celui-là, qui était Celle..!

Géry y avait pensé en revenant, et tout à coup, il s'était arrêté, ses rames flottantes, un sillage s'éteignant derrière lui, et il s'était dit :

— Jamais plus je ne la reverrai !...

Mais le lendemain insoucieux du danger, un couteau dans sa poche quand même, — pour lui s'il eût fallu, — il se retrouvait au cap grisâtre.

—

Il éprouva comme un choc au cœur : en abordant, à travers les saules, il avait aperçu celle qui était désormais son âme ..

Oui, Bathilde même !...

Elle s'avança vers lui, rose, pâle, tremblante, mais décidée à dire ce qu'elle *devait* dire. Elle le *devait* : amour a ses devoirs. Parvenue à deux pas de lui, elle s'arrêta. Lui aussi il était là, fasciné, mais son œil ardent et son cœur battant à briser ses côtes. Elle joignit les mains suppliante :

— Oh ! — dit-elle, — oh vous...!

Interrompue par l'ignorance de son nom elle s'arrêta rosissant :

— Bathilde ! — dit le jeune pêcheur, si ému de lui faire dire son nom à elle-même, ce nom qui formait la musique de ses rêves de nuit et de jour, ce nom bien aimé dont il croyait caresser son âme et la baiser, — Bathilde, moi, l'on me nomme Géry.

Elle reprit :

— Géry...!

Un temps d'arrêt, comme pour savourer la douceur de ce nom et s'en imprégner, et le laisser pénétrer des lèvres du jeune homme et par ses oreilles charmées, et descendre jusqu'à son cœur, pour y rester enfermé à jamais.

— Oh Géry !... fuyez !... Il ne faut pas que vous restiez ici, que vous y reveniez.

Dans un sursaut de fierté :

— Pourquoi ? pourquoi donc ? (et doucement) Bathilde ? (... Si doux le nom de l'aimée !...

— Pourquoi ? oh ! parce que vous avez froissé et choqué mon père, qui est le maître de céans ! Il l'a dit l'autre soir, au repas de la veillée. Ah ! j'ai bien vite deviné qu'il s'agissait de vous !.. Il a dit qu'il vous saisirait, qu'il,.. Il a dit des choses affreuses !...

Elle tremblait de crainte. Géry, lui, de colère. Redressant sa noble taille :

— Eh ! que m'importe ? — s'écria-t-il avec une violence indomptable, le cœur frémissant

Confédération Suisse

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

Conseil national. — Les deux traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche sont approuvés à l'unanimité. Le Conseil règle ensuite quelques affaires de chemins de fer, concessions, prolongation de délais.

Motion Bœhler. — M. Bœhler propose que pour chaque loi soumise à la votation populaire un message soit envoyé aux électeurs. Il s'agit à notre époque de démocratie de renseigner le peuple ; la question des frais est secondaire.

Cette proposition vivement combattue surtout par les députés de la droite, est rejetée à l'appel nominal par 65 voix contre 61.

L'élection de M. Schmidt (Lucerne), le remplaçant de M. le conseiller fédéral Zemp est validée sans discussion.

Pleins pouvoirs sont accordés au Conseil fédéral pour appliquer le tarif général si les négociations n'aboutissaient pas et de réduire, au cas où elles ne seraient pas terminées le 12 février, la période provisoire en convoquant à l'extraordinaire l'Assemblée fédérale.

Conseil des Etats. — Le Conseil a adhéré au National en ce qui concerne l'initiative. Voilà donc un objet liquidé. La commission de gestion pour l'année 1891 est composée de MM. Göttisheim, Balli, Hildebrand, Jordan-Martin, Leumann, Lienhardt, Raisin.

Les crédits militaires pour cartouches, souliers, blés, etc. sont votés à l'unanimité.

Le comité de la gauche auquel la proposition Curti avait été renvoyée pour examen et rédaction définitive lui a donné la forme suivante:

« Le Conseil fédéral est invité à présenter aux Chambres fédérales un message et des propositions sur l'opportunité d'instituer une commission parlementaire chargée d'examiner avec lui, sous toutes les faces, la question des chemins de fer suisses. »

On espère que M. Zemp acceptera la motion ainsi rédigée.

— *Accident au chef du Département militaire.* — M. E. Frey rentrait de Worblaufen dans un breack des casernes, lorsque les chevaux se sont effrayés et se sont emballés. Le chef du département militaire a été projeté hors de la voiture et s'est blessé au mollet et à la hanche. Il a pu revenir au Palais à 3 1[2 et assister à la séance du Conseil fédéral, mais aprés la séance, de vives douleurs se sont produites et il a dû faire appeler une voiture pour rentrer à son domicile.

Le cas n'est pas dangereux ; toutefois, comme M. E. Frey a fait l'an dernier une chute de cheval qui l'avait alité pendant quelques semaines il a jugé prudent de prendre des précautions.

— *Envois de montres pour l'Italie. Taxation.* — En opposition aux dispositions de leurs tarifs, les administrations des chemins de fer italiens ont consenti exceptionnellement à ce que les envois de montres pour l'Italie renferment, sous le même emballage, des montres d'or, d'argent et d'autres métaux, ainsi que des parties de montres, bien que ces envois n'appartiennent pas à la même catégorie de taxe. Il est toutefois bien entendu que ces expéditions doivent se faire sous déclaration de valeur. Dans ce cas, les envois de messagerie doivent être traités comme envois de marchandises avec valeur déclarée et conséquemment soumis tant à la taxe au poids qu'à celle à la valeur.

GLARIS. — Le Conseil fédéral a accordé une indemnité de 1000 fr. à la veuve et au fils Gaspard Zimmermann, de Schwandi, soldat de la landwehr, qui est mort à la suite d'une maladie contractée au dernier cours de répétition passé par son bataillon à Coire.

ARGOVIE. — Un ouvrier de brasserie, à Rheinfelden, tombé dans une cuve de bière en ébulition, est mort après de terribles souffrances.

TESSIN. — 26 janvier. — Dimanche dernier, nous avons eu des élections communales dans soixante-cinq villages Les résultats sont très satisfaisants pour les libéraux.

Nous avons un nouveau procès de presse en perspective. En effet, M. Soldati vient de porter plainte contre l'organe radical *Il Dovere*,

Ce journal a publié pour la seconde fois une interpellation adressée à M. Soldati concernant une opération financière de 200,000 francs que M. Soldati aurait faite avec une banque populaire de Lugano qui se trouve sous sa haute protection. Cette opération. toujours d'après le *Dovere*, était des plus favorables pour cette institution, mais par contre défavorable pour l'Etat.

Quoi qu'il en soit, ces accusations ne semblent pas bien fondées, car on n'a rien appris sur cette opération il n'en a pas même été question jusqu'ici dans le public.

Toutefois, M. Soldati aurait peut-être mieux fait de répondre en établissant les faits au lieu de se lancer dans un nouveau procès.

GENÈVE. — A l'occasion du 20e anniversaire de sa fondation, la Société helvétique d'Horticulture de Genève organise dans cette ville, sur la belle promenade des Bastions, du 16 au 21 juin prochain, une grande exposition internationale d'horticulture et d'objets s'y rattachant d'une manière directe. Tous les horticulteurs, maraîchers, jardiniers, amateurs, propriétaires et industriels de la Suisse et de l'étranger sont cordialement invités à y prendre part en se conformant au règlement et au programme de cette exposition, lesquels seront envoyés franco aux personnes qui en feront la demande, soit à M. Edouard Bleuler (commissaire général de l'exposition), rue du Marché, 4, soit au secrétaire général, M. M. Lemaître, à Carouge, Genève.

Nouvelles Etrangères.

Allemagne

Traité de commerce. — Le Reichstag a adopté en troisième débat, a une forte majorité, le traité de commerce avec la Suisse.

— *Une insurrection.* — La colonie de Cameroun est en pleine insurrection, à la suite de récents échecs des Allemands. Le gouvernement tient la nouvelle secrète et a résolu d'envoyer rapidement à Cameroun un transport avec 300 hommes d'équipages de la flotte.

Espagne

La prorogation du traité suisse avec l'Espagne jusqu'au 30 juin a été signée hier soir.

Buglarie.

Etrange accident. — Dans l'après-midi de vendredi, le ministre, M. Stambouloff eut l'idée de faire une promenade en traîneau aux environs de Sofia en compagnie de trois amis fidèles.

A peine sorti des murs de la ville et, tandis que le traîneau glissait rapidement, un coup de feu retentissait et M. Stambouloff, blessé légèrement à la cuisse et pâle comme un mort, sautait du traineau en criant : A l'assassin ! à l'assassin !

Le ministre roula dans la neige. Ses compagnons eurent toutes les peines du monde à se disculper du soupçon d'assassinat et à convaincre le malheureux qu'il était victime d'un accident. Effectivement, le revolver qu'il porte

---

de courroux, les yeux étincelants, — personne n'est mon maître ! je suis un homme libre ! je lutte contre la tempête même : le ciel seul est plus haut que moi et seule la mort me terrassera !.... Que me font les seigneurs ? Si le sort l'avait voulu, j'aurais fait un meilleur seigneur qu'eux, — tandis qu'eux, à ma place, ne feraient pas un pêcheur comme moi ! A eux le sol peut-être, mais à moi le lac et les montagnes ! je suis libre : je reviendrai !...

Elle reprit :

— Oh non ! Géry ! ce n'est pas lui qui vous le commande : c'est moi qui le demande, qui l'exige, c'est moi qui. . le veux !

Déjà sûre de son pouvoir ! .. Le pêcheur tressaillit, combattu de tant de sentiments. Mais si son amour subissait le joug avec délices, son amour aussi l'empêchait d'accepter le dur éloignement.

— Bathilde ! — pour vous, chère Bathilde, je ne reviendrai donc plus le jour afin de ne pas avoir à offenser votre père, puisqu'il est votre père, hélas ! .. Mais la nuit, mais le soir même sont à moi ! Au revoir Bathilde adorée, je reviendrai...

Elle s'enfuit encore, et Géry, agité de trop de sentiments pour oser parler davantage, Géry sauta dans son léger bateau et s'éloigna à grands coups de rames..,

—

Voilà ce qui s'était passé entre eux. Et pourtant..... ils avaient fini par se revoir au clair midi. Le jeune homme était trop amoureux et trop fier, et la jeune trop sincère envers son propre cœur pour qu'ils se mentissent ainsi sous la peur. Ils s'étaient donc revus : ils se retrouvaient souvent. Mais Bathilde devenait peu à peu pâlissante. Déchirée entre son amour et son devoir, entre le cœur et l'honneur, elle croyait tantôt mal faire en fuyant Géry, tantôt plus mal faire en désobéissant à son père.

Ses jours étaient plein de songes, ses nuits peuplées de mauvais rêves. Parfois malgré elle sur ses lèvres elle sentait se poser les lèvres ardentes de Géry et les grèves lacustres s'offraient à ses yeux avec mille aspects troublants. D'autres fois, le baron lui apparaissait, terrible et farouche... Elle fuyait, implorait, criait grâce... Et ses réveils la rejetait dans la douleur angoissée...

—

Un beau soir d'été, tous deux se retrouvèrent à la roche si chère. Géry semblait sombre et agité. Bathilde pâli- d'avantage. Il abrita son bateau dans une grotte cachée, puis tous deux s'assirent au pied d'un groupe d'arbres. La nuit tombait. Partout le silence et la paix. Mais la tourmente soufflait dans l'âme du jeune homme. Il n'avait rien dit encore et paraissait hésiter.

— Qu'avez-vous ? — lui dit doucement Bathilde, — que pensez-vous ? N'êtes-vous pas content que je sois venue ?...

Il ne répondit rien. Sa bouche semblait scellée, ses lèvres closes.

— C'est moi, Géry, — poursuivit-elle, qui pourrais m'affliger. Cette nuit, j'ai rêvé d'abord que je vous voyais, et je m'approchais de vous. Puis, au-dessus de votre tête, voilà que j'ai aperçu la sainte Vierge qui me regardait tristement, si tristement, Géry... Dites ? n'est-ce pas un signe d'en-haut, et la volonté du Ciel manifestée ? est-ce que nous ne faisons pas mal peut-être . . .

Brusquement il l'interrompit, avec un éclat de voix :

— Bathilde, tu ne m'aimes pas . . .

Un cri s'échappa de sa poitrine ; elle fut comme suffoquée ; puis elle baissa la tête et un flot de larmes jaillit de ses yeux. Des sanglots convulsifs la secouaient et le respir était sur le point de lui manquer.

— O Géry ! . .

De nouveaux sanglots violents, des pleurs sortis du cœur, une douleur nonpareille. *(A suivre)*

toujours sur lui était parti soudainement ; un mouvement brusque avait suffi.

On rentra immédiatement à Sofia où les médecins constatèrent que la blessure n'était aucunement dangeureuse. La balle, qui, par un heureux hasard, à passé à un millimètre de l'artère fémorale, peut être extraite facilement.

Néanmoins, par suite de l'émotion ressentie, une forte fiévre s'est emparée du malade.

Cette nouvelle, immédiatement répandue en ville, a causé un très vif émoi. Personne ne voulait croire à un accident et tout le monde était d'accord en attribuant la cause à un attentat politique.

Chili

Le Chili a répondu à l'*ultimatum* des Etats-Unis. Il consentit virtuellement à retirer la circulaire Matta en déclarant que l'envoi de cette note offensante a été le résultat d'une erreur. Le Chili retire également la demande de rappel de M. Egan. Il propose, en outre, de soumettre l'affaire du Baltimor à l'arbitrage d'un pays neutre ou à la Cour suprême des Etats-Unis.

Cette conduite du Chili est vivement appréciée par toute la presse étrangère, tandis que l'attitude des Etats-Unis avait été fortement critiqué par les journaux anglais notamment.

Indes anglaises

Un combat. — Un combat a eu lieu entre les troupes anglaises et les rebelles indigènes du district de Pahang, dans la presqu'île malaise. Ceux-ci avaient élevé le long de la rivière Bentong des palissades devant lesquelles la petite troupe du résident s'était trouvée arrêtée.

Un officier anglais a été blessé.

Faits divers.

Arrestation de l'homme au trésor caché.

A plusieurs reprises le *Petit Journal* a déjà enregistré une série d'escroqueries, dites au trésor caché, commises par un Espagnol, en province comme à Paris.

L'auteur de ces escroqueries, don Miquel Lopez y Fernandès y Mata vient d'être arrêté à Madrid.

Le truc qu'employait cet aigrefin est assez grossier.

Ancien secrétaire de l'impératrice Eugénie, lors de la fuite précipitée de cette souveraine, le 4 septembre 1870, il avait sur son ordre, écrivait-il aux gogos, enfoui à Beaulieu, près de Compiègne, une somme de deux millions, dans une cachette de lui seul connue.

D'autres fois, c'était comme officier payeur de l'armée carliste qu'il déclarait avoir enterré en France la caisse du parti, renfermant également deux millions.

Soi-disant incarcéré en Espagne pour mobiles politiques, il offrait, moyennant l'envoi de 3,000 francs à une adresse convenue, de faire connaître sa cachette et de partager les deux millions.

Don Miquel qui changeait souvent de nom et datait ses lettres tantôt de Saragosse, tantôt de Barcelone ou d'ailleurs, avait, jusqu'à présent, échappé aux recherches de la police, qui vient enfin de l'arrêter.

En fouillant les papiers de ce maître escroc, don Oreliano Laurentino Acambo, juge d'instruction, a retrouvé des mandats-poste de 2,700 et de 3,000 francs signés d'initiales convenues et envoyés de France par des dupes.

Ces mandats, dont l'un est daté de Suresnes, pourront être restitués à leurs propriétaires respectifs lorsqu'ils auront transmis leurs réclamations à M. Laurentino Acambo juge d'instruction du canton Ouest de Madrid.

Le même individu a aussi cherché plusieurs fois de faire de escroqueries en Valais,

— Un médecin militaire français qui a fait de longues études sur le jeu des talons pendant la marche, est arrivé à cette conclusion que l'ébranlement occasionné par le choc des pieds (talon) contre le sol, surtout quand celui-ci est dur, que cet ébranlement, dis-je, est une des plus grandes causes de fatigue chez le fantassin. Il s'agit surtout quand l'homme est chargé, sur le système osseux et d'une façon particulièresur le cerveau. Frappé de l'idée qu'ont eue les vélocipédistes d'entourer les roues de leurs machines de tuyaux en caoutchouc, dans le seul but de diminuer cet ébranlement, le docteur Colin a imaginé de fabriquer des chaussures avec talon en caoutchouc qui ont été expérimentées avec le plus grand soin et ont donné des résultats excellents. A la suite de cela, il conclut à la nécessité d'adopter un système de chaussures à talons élastiques.

VARIÉTÉS

Reproduction réservée aux journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres.

Le Nain Yannic et le Géant Quillebec

CONTE BRETON

Il y avait une fois un seigneur qui était bien embêté.

Il élevait un mur de son domaine, et figurez-vous que chaque nuit on venait lui abattre son mur !

Il y fit monter la garde par ses hommes d'armes, — mais ceux qu'il envoya furent assommés !

Pendant trente jours il s'obtina à relever son mur, pendant trente nuits le mur fut abattu et les hommes d'armes assomés.

A la fin, il promit à son de trompe une récompense magnifique à qui le délivrerait de ses ennemis.

Le lendemain, il se promenait dans son jardin, lorsqu'on lui amena un nain, un amour de nain, si joli, ma foi, si mignon, si bien fait, qu'il donnait envie de le croquer.

— Comment t'appelles-tu ? — lui demanda le seigneur.

— Yannic, messire, pour vous servir.

— Pourquoi viens-tu me trouver ?

— Pour vous annoncer que je veux vous débarrasser de vos persécuteurs.

Le seigneur toisa le nain d'un air dédaigneux.

— Toi ? pauvre avorton !.... Si tu n'étais pas si chétif, je t'enverrais au fin fond d'un cul-de-basse-fosse apprendre à te moquer de moi.

— Je ne me moque point de vous, messire ; le courage ne se mesure pas à la taille... Ça, combien me donnerez-vous, si votre mur n'est pas démoli ?

Le seigneur frisa sa moustache et pouffa de rire.

— Je te donnerai mes domaines.

— Marché conclu ? félon qui s'en dédit ?

— Marché conclu.

Et le seigneur s'éloigna en ricanant.

—

Le soir venu, le nain se posta près de la muraille, et attendit caché dans son trou.

A minuit, il entendit comme un bruit de tonnerre qui se rapprochait, et il vit une ombre énorme s'interposer comme un écran entre la lune et lui.

C'était un géant !

Le géant regarda autour de lui et n'aperçut point le nain Yannic, qui ne paraissait pas plus gros qu'un lézard au fond d'un trou.

Et aussitôt — pan, pan, pan — voilà le géant qui se met à brandir sa massue et à cogner sur le mur.. mes amis !... d'une force à faire trembler la terre à plus de dix lieues à la ronde !

Lors, le nain Yannic se mit à rire, et le géant l'ayant entendu se retourna.

— Qui est-ce qui rit ici ? — demanda-t-il d'une voix terrible.

— Moi, Yannic, pour te servir.

— Et pourquoi ris-tu ?

— Parce que tu te donnes bien de la peine inutilement : demain le seigneur rebâtira le bout de mur que tu lui démolis cette nuit, et ce sera tout le temps à recommencer ; tandis que si tu attendais qu'il ait fini d'élever son mur, alors tu l'abattrais d'un seul coup.

— Tu as raison, et je te remercie ; si jamais tu as besoin du géant Quillebec, viens me trouver.

Et il partit, emportant sa massue, tandis que le nain était bien content, car il allait devenir possesseur des beaux domaines du seigneur.

—

Le lendemain, Yannic alla trouver le seigneur et lui rappela sa promesse ; mais l'autre lui rit au nez.

— J'ai dit que je te donnerai mes domaines quand mon mur sera terminé : ne reviens pas auparavant.

Le nain attendit.

Mais quand le mur fut fini, le seigneur voulut y ajouter une tour.

Or, le géant voyant les travaux achevés, revint, et cette fois, Yannic ne put lui faire entendre raison. Seulement, comme il était très malin, il fit boire le géant et l'enivra ; si bien qu'au point du jour Quillebec partit sans même avoir commencé sa besogne, mais promettant de revenir dans la nuit prochaine.

—

Le soir, comme la tour était achevée, le nain Yannic fit répéter solennellement au seigneur sa promesse en jurant sur l'évangile, puis il alla trouver le géant Quillebec.

Celui-ci l'invita à dîner : il mit deux bœufs à rôtir, un pour lui, un pour son compagnon.

— Si tu en laisses une miette, lui dit-il en le menaçant, je te tuerai.

Mais le nain — pas si bête — introduisit tous les morceaux dans son gilet ; le géant qui ne se doutait pas du tour, fut très content de voir son hôte au sortir de table trois fois plus gros qu'avant le repas, et l'emmena jouer avec lui dans son jardin.

Il lui montra une boule de fer qui pesait bien cent mille livres ; puis il prit la boule et la jeta à plus d'une lieue en l'air.

— Peuh ! dit le nain, moi je me charge de la lancer bien plus loin... si loin, si loin, que tu ne la reverras plus.

Et comme le géant tenait à sa boule, il pria le nain de ne pas y toucher.

Alors, Yannic voyant que le géant était très bête, prit un couteau, décousit son gilet et tous les morceaux de bœuf en sortirent.

Qu'est-ce que tu fais donc là ? lui demanda Quillebec.

— Ce que je fais ?... Quand j'ai bien mangé je m'ouvre le ventre, et je peux aussitôt après me remettre à table.., Tu vois ?

— Oui... eh ! bien, rends-moi le même service, mon petit Yannic.

Et Yannic ouvrit le ventre au géant Quillebec, qui ne tarda pas à mourir au bout de son sang — l'imbécile !

—

Qui fut bien marri ? — Ce fut le seigneur. Mais il avait juré sur l'évangile, et le nain Yannic devint possesseur de tous ses biens.

. . . . . .

Cette histoire prouve : d'abord, qu'on ne doit pas mépriser les faibles, ni faire des promesses inconsidérées ; ensuite, que mieux vaut être petit et fin que grand et sot.

MAXIME AUDOUIN.

Défense de fumer. — L'autre jour, sur le Jura-Simplon, un paysan entre dans un compartiment de non-fumeurs, avec sa pipe à la bouche. Le conducteur lui fait remarquer qu'il n'est pas permis de fumer dans ce compartiment. Un moment après celui-ci passe de nouveau et interpelle vertement notre homme: « Je vous ai dit qu'on ne fumait pas ici !

— Mais je ne fume pas.

— Comment, vous ne fumez pas ? vous avez votre pipe à la bouche !

— J'ai bien mes pieds dans mes souliers, est-ce que je marche ?

MISE AU CONCOURS

Les fournitures de pain et de viande pour les cours militaires en 1892 sur les places d'armes de Sion, Martigny-Ville et St-Maurice sont mises au concours.

Les offres doivent être adressées cachetées et franco avec la suscription « Soumission pour pain ou viande » au Commissariat central des Guerres jusqu'au 10 février prochain.

L'indication des cautions, ainsi qu'une attestation des autorités communales constatant la solvabilité du soumissionnaire et des cautions doivent être jointes, comme indispensables, à la soumission.

Le cahier des charges est déposé au Commissariat central des Guerres à Sion ainsi que dans les bureaux du Commissariat central.

BERNE, le 25 janvier 1892. v2-1

Le Commissariat central des Guerres.

Chemins de fer du Jura-Simplon

Prolongation du délai de livraison

Eu égard à l'encombrement momentané de marchandises à la gare de Genève, le Conseil fédéral suisse a, sur notre nouvelle demande, accordé une prolongation du délai de livraison de *deux* jours pour les envois en grande vitesse et de *six* jours pour ceux en petite vitesse. Cette prolongation du délai de livraison s'étend à tous les envois entrant et sortant de Genève pour la Suisse et la France.

Berne, le 23 janvier 1892.

(B5425) LA DIRECTION.

Vins en gros

O. LÉGERET, MONTREUX.

VENTE EN FUTS ET EN BOUTEILLES.

Sur demande envoi gratis des échantillons. v13-1

Anémie, Dartres.

A vos innombrables attestations je puis joindre une autre ; c'est que par votre traitement par correspondance et vos remèdes inoffensifs j'ai été guérie *d'anémie, menstrures irrégulières, flatuosités, faiblesse, battement de cœur, mal à la tête, dartres sèches.* E. G. à Cortébert. Brochure gratuite. 2500 guérisons légalisées. S'adresser à la **Policlinique privée** à **Glaris**.

Loterie de l'église St-Xavier à Lucerne.

On peut se procurer des billets au prix de 1 fr. à la *Banque populaire suisse à Fribourg.*

Le tirage aura lieu prochainement, les personnes désirant encore des billets sont priées de faire leurs commandes au plus vite.

Distillerie d'absinthe suisse

Liqueurs fines et ordinaires J. & E. FAVRE,

MONTHEY. *Représentants et dépositaires* du **Bitter des Diablerets.**

Aux Fumeurs !

Nous avons en mains la preuve qu'une Fabrique concurrente vend des cigares valaisans de qualité et prix inférieurs (à deux francs quatre vingts centimes le cent) en employant un caisson semblable au nôtre.

Nous attirons sur ce fait l'attention de notre clientèle en informant que désormais tous les caissons de cigares sortant de notre maison porteront en caractères apparents et sur les quatre côtés :

Manufacture de Monthey, cigares valaisans, 1re qualité.

Prière d'exiger la marque.

Monthey, décembre 1891.

Manufacture de tabacs et cigares de Monthey.

Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoidale). — Prix du flacon avec mode d'emploi: **Fr. 1, flacon double Fr. 1.80.** — Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady** à **Kremsier** (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez **Paul Hartmann** pharm. à **Steckborn. Dépôt à** *Sion:* Pharmacie Faust ; pharmacie C. A. Hofmann ; pharmacie V. Pitteloud ; pharmacie de Quay ; *à Brigue* : Pharmacie Gemsch ; à *Martigny-Bourg*: Pharmacie Joris ; *Martigny-Ville* pharmacie Morand ; *Sembrancher* Pharmacie Taramarcaz ; *Sierre* : Pharmacie de Chastonay.

Bureau d'Avocat.

L'avocat M. MOREL, à Lausanne ayant renoncé à la pratique du barreau,

Amédée GAMBONI, avocat

prend seul la suite du bureau Morel et Gamboni,

Rue Grand-Chêne N° 4, à Lausanne.

HOTEL
DU GRAND-SAINT-BERNARD
MARTIGNY (GARE)

les mercredis et vendredis

ESCARGOTS.

3—1

Jardin du Valais

On vendra le 21 février, au Café Industriel, a Sion, une vigne, à 5 minutes de Sion, dans une des meilleures situations du pays comme rendement et position, mesurant 1000 toises, soit 4000 mètres environ. Pour renseignements, s'adresser à M. Barbezat-Bayard, nég. à Loèche. 2—1

AUX SOCIÉTÉS DE CHANT

25 CHŒURS d'HOMMES

de divers degrés de force.

Prix: 30 cts. — par 20 exempl. 25 cts.

CHŒURS MIXTES

Prix: 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

3 CANTATES

Grandson — Davel — Pestalozzi

pour chœurs mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Prix: 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

Envoi du catalogue et de spécimens sur demande.

S'adresser à l'auteur :

Henri Giroud

à Ste CROIX (Vaud).

H. Bujard

chirurgien-dentiste

A AIGLE

recevra à Martigny, Hôtelde l'Aigle, lundi 31 janvier, de 8 à 5 heures. Dentiers depuis 5 fr. par dent.

APPRENTI.

Un jeune homme intelligent pourrait entrer de suite comme apprenti à l'imprimerie de ce journal.

Les Pilules suisses

du pharmacien Rich. Brandt

employées depuis dix ans par M. M. les Professeurs et M. M. les Médecins, sont recommandées au public comme le remède de famille le meilleur marché, le plus agréable á prendre, le plus sûr et le plus inoffensif. Expérimentées par M. M. les Professeurs Docteurs:

Prof. Dr. **R. Virchow**, à Berlin,
" " **von Gietl**, à Munich (†),
" " **Reclam**, à Leipsick (†),
" " **v. Nussbaum**, à Munich,
" " **Hertz**, à Amsterdam,
" " **v. Korczynski**, à Cracovie,
" " **Brandt**, à Klausenbourg,

Prof. Dr. **v. Frerichs**, à Berlin (†),
" " **v. Scanzoni**, à Wurzbourg,
" " **C. Witt**, à Copenhague,
" " **Zdekauer**, á St. Petersbourg,
" " **Soederstädt**, à Kasan,
" " **Lambl**, á Varsovie,
" " **Forster**, à Birmingham,

Souveraines contre tous les troubles des organes digestifs, contre les maladies du foie, les affections hémorrhoidales, la constipation et toutes les maladies qui en dépendent, comme maux de tête, vertiges, difficulté de respirer, inappétence etc. les Pilules suisses du pharmacien R. Brandt sont employées avec prédilection par les Dames à cause de leur action douce et bienfaisante; elles doivent être préférées à tous les médicaments similaires, dont l'action est plus rude ou plus énergique.

Méfiez-vous des contrefaçons.

Il circule dans le commerce des Pilules suisses contrefaites, dont l'apparence est tout à fait semblable aux véritables. Quand on achète des Pilules suisses, il faut s'assurer, en enlevant le Prospectus qui entoure la boite, que l'étiquette porte la marque ci-dessus, une croix blanche sur fond rouge et le nom de Rich. Brandt. En outre, les Pilules suisses du pharmacien Rich. Brandt qui se trouvent dans toutes les bonnes Pharmacies, ne sont vendues qu'en boites de Frcs. 1.25; il n'existe pas de plus petites boites. — La composition des pilules est indiquée à l'extérieur de chaque boite.